

Le Conseil fédéral, pour une réforme «poste moderne»

STRATÉGIE Albert Rösti veut donner «plus de flexibilité» au géant jaune face à la transformation de ses activités, en raison de l'importance croissante du numérique. Le gouvernement lance une révision de la loi postale et promet qu'il ne s'agit pas «d'un démantèlement du service public»

FANNY SCUDERI, BERNE

La transformation de La Poste est lancée. Albert Rösti, conseiller fédéral UDC chargé du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a présenté ce mercredi les jalons de la révision de la loi sur La Poste. Il a défendu l'importance d'offrir de «la flexibilité» au géant jaune tout en garantissant «la qualité du service universel». Ce fragile équilibre suscite déjà des tensions politiques.

«Le Conseil fédéral ne veut pas d'un démantèlement du service public tant que cela ne sera pas nécessaire, a assuré le ministre.

Ni l'étendue ni la qualité du service universel ne doivent être réduites.» A titre d'exemples, il cite le maintien de la distribution des lettres et des colis au moins cinq jours par semaine et du courrier A.

Cette réforme est instiguée par la modification des besoins des clients, comme le démontre la diminution de l'envoi de courrier ou de services au guichet. La hausse du nombre de colis ne compense pas ces pertes. Cette réforme doit permettre à La Poste d'adapter son offre pour qu'elle puisse continuer à financer un service universel.

Le rôle démocratique du géant jaune débattu

Pour ce faire, le gouvernement prévoit un mécanisme d'adaptation: en résumé, «si certains seuils sont atteints» – soit que certaines prestations sont moins recherchées –, le géant jaune pourra «demander une adaptation du service universel, à condition qu'elle respecte un

catalogue minimal, qui sera défini», précise le communiqué de presse.

Baptiste Hurni, conseiller aux Etats (PS/NE), salue, sur la forme, la démarche du Conseil fédéral: «Nous allons enfin pouvoir débattre du rôle démocratique de La Poste. Jusqu'à présent, la fermeture des offices et la redéfinition du service universel ont été réalisées dans l'entre-soi du Conseil fédéral et du Conseil d'administration de La Poste.» Deux éléments sont problématiques à ses yeux: «Le gouvernement prévoit une automatisation de la diminution du service postal, alors que ce débat devrait être permanent. On va vers une réduction de l'envergure du service postal universel et d'une perte de la qualité des prestations. C'est problématique.» Il conteste aussi «le carcan ultra-bureaucratique» concernant les futures acquisitions de La Poste. Le Conseil fédéral entend redéfinir ses objectifs stratégiques dans ce domaine.

«On limite les prestations actuelles et on rend plus complexe le développement de nouvelles. Cela témoigne d'une volonté politique d'affaiblir le service public», accuse Baptiste Hurni.

«Une négation du choix du politique»

A l'inverse, le conseiller national Olivier Feller (PLR/VD) salue «la volonté de mieux encadrer et contrôler La Poste en matière d'acquisition d'entreprises privées et de diversification dans des domaines qui n'ont rien à voir avec ses buts». Un élément le laisse toutefois perplexe: «La Poste pourrait, sans que le parlement soit saisi, diminuer ses tâches pourtant imposées par le service universel. C'est à mon sens une négation du choix du politique.» Le projet de consultation du Conseil fédéral devrait voir le jour en juin 2026, et la réforme devrait entrer en vigueur seulement à partir de 2030. ■

La Pologne, championne européenne de la croissance



[lesechos.fr/monde/europe/la-pologne-championne-europeenne-de-la-croissance-2181260](https://www.lesechos.fr/monde/europe/la-pologne-championne-europeenne-de-la-croissance-2181260)

Filip Meyer

August 13, 2025



Publié le 13 août 2025 à 16:43Mis à jour le 13 août 2025 à 17:04

Nouveau président mais même croissance. Au deuxième trimestre de 2025, la Pologne, qui a récemment élu [le nationaliste Karol Nawrocki](#) à la tête du pays au terme d'une campagne brûlante, a vu son PIB augmenter de 0,8 %, soit une hausse de 3,4 % sur l'année, d'après les données de l'institut de statistique national (GUS) publiés ce mercredi.

Il s'agit des chiffres les plus élevés depuis près de trois ans pour Varsovie, qui connaît la meilleure progression de l'Union européenne pour le trimestre devant l'Espagne (0,7 %) et le Portugal (0,6 %). « Quelle économie se développe le plus vite en Europe ? La Pologne », a posté sur X le Premier ministre Donald Tusk, graphique à l'appui.

Ces derniers mois, l'économie a été portée par une forte consommation des ménages. La hausse du pouvoir d'achat est permise par une augmentation spectaculaire des salaires, qui avoisine toujours 10 % par an et dépasse largement une inflation désormais sous contrôle, en dessous de 5 %. « Le choc inflationniste de 2022 a été digéré », remarque Katarzyna Rzentarzewska, cheffe analyste régionale à Erste Bank.

L'autre moteur de la croissance polonaise est l'investissement, souvent nourri par les fonds européens. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Donald Tusk fin 2023, l'Union européenne a débloqué le paquet d'aide issu du plan de relance post-Covid, auparavant gelé à la suite d'un conflit avec l'administration précédente.

Dépenses publiques

Cette enveloppe d'environ 60 milliards d'euros est investie à un rythme effréné : près de la moitié aurait déjà été allouée à des projets. Ces derniers jours, des cas d'abus et d'utilisations étranges des dotations, dans la branche restauration-hôtellerie, ont cependant défrayé la chronique.

D'autres secteurs, notamment militaire ou logistique, font l'objet de lourds investissements publics, ce qui a fait bondir le déficit public (6,6 % du PIB en 2024).

« La Pologne va bientôt disposer des fonds européens de la période 2021-2027. Les investissements publics massifs vont se poursuivre », note Katarzyna Rzentalzewska. Des perspectives qui invitent à l'optimisme pour la fin de l'année 2025.

Reste à savoir si les investissements privés, inférieurs à la moyenne européenne, prendront le relais. Un phénomène qui pourrait être favorisé par les récentes baisses des taux directeurs.

L'Allemagne atone

Si la Pologne a la meilleure croissance d'Europe centrale, c'est aussi parce que certains de ses voisins font face à des difficultés. C'est notamment le cas de l'autre côté de l'Oder, en Allemagne, où la croissance demeure atone (-0,1 %). L'industrie polonaise liée aux usines allemandes en pâtit et stagne.

En juin, les commandes internationales ont connu leur plus grosse chute depuis deux ans. « L'industrie polonaise est enrhumée. L'incertitude dans le commerce international pèse. L'accord sur les droits de douane entre les Etats-Unis et l'Europe pourrait permettre d'y voir plus clair », analyse Katarzyna Rzentalzewska.

Cette exception ne nuit pas aux bons résultats, qui s'inscrivent dans un développement constant sur le long terme. La Pologne connaît, depuis plusieurs années, l'une des plus fortes croissances de l'Union européenne, dont elle est désormais la sixième puissance économique. « Nous sommes la 20^e économie au monde », a annoncé le Premier ministre Donald Tusk à l'occasion d'un remaniement en juillet. Ce classement, qui placerait la Pologne entre l'Arabie saoudite et la Suisse, pourrait se confirmer à la fin de l'année. De quoi ouvrir à Varsovie les portes du G20 ?

Auf den Zollschock folgt die Zinsruhe

Gegen eine baldige Rückkehr der Negativzinsen in der Schweiz sprechen sechs Gründe

THOMAS FUSTER

Geht es wirtschaftlich bergab, kann man sich zumindest noch auf die Zentralbanken verlassen. Diese Erwartung gilt spätestens seit der Finanzkrise. Damals eilten die Währungshüter den Staaten und Firmen mit riesigen Massnahmenpaketen zu Hilfe. Ähnliches wiederholte sich in der Pandemie. Wenig überraschend hoffen einige Betroffene nun auch im Zollstreit mit den USA auf Unterstützung, insbesondere in der Schweiz.

Doch kann die Schweizerische Nationalbank (SNB) helfen? Und wenn ja, soll sie? Was da fürspricht: Der Zollsatz von 39 Prozent auf Exporte in die USA trifft viele Schweizer Firmen hart. Stellenverluste und eine Abschwächung der Konjunktur sind absehbar. Weil die SNB laut Gesetz nicht nur für Preisstabilität sorgen muss, sondern auch die konjunkturelle Entwicklung zu berücksichtigen hat, liesse sich Hilfe irgendwie legitimieren.

Ausländer erwarten Senkung

Dennoch rechnen nur wenige Ökonomen damit, dass die SNB an ihrer nächsten Lagebeurteilung vom 25. September den Leitzins senken wird. Eine Umfrage von Bloomberg bei 23 Analysten legt nahe, dass der Zins bei 0 Prozent verharren wird und damit noch keine Negativzinsen drohen. Die Konsensschätzung sieht den Zins Ende September bei -0,08 Prozent. Das ist näher beim heutigen Niveau als bei -0,25 Prozent im Fall einer Zinssenkung um 25 Basispunkte.

Was auffällt: Jene Analysten, die mit einer Zinssenkung durch die SNB rechnen, stammen alle aus dem angelsächsischen oder europäischen Ausland. Ökonomen aus der Schweiz, die mit der SNB wohl besser vertraut sind, gehen hingegen alle von einer Beibehaltung des Zinsniveaus aus. Die folgenden sechs Gründe stehen dabei im Vordergrund:

Eine tiefe Rezession ist unwahrscheinlich: Wegen des Zollschocks muss sich die Schweiz zwar auf weniger Wachstum einstellen. Investitionen, Konsum und Exporte dürften an Schwung verlieren, während die Arbeitslosigkeit steigt. Dennoch, mit einer tiefen Rezession rechnet kaum jemand. Vergleiche mit dem Franken-Schock von 2015, als alle Exportfirmen (und nicht nur US-Exporteure) stark litt, sind unbegründet. Ebenso Vergleiche mit der Pandemie, als zeitweise fast die gesamte Volkswirtschaft stillstand.

Laut BAK Economics stehen wegen Trumps Zollplänen in den nächsten Jahren etwa 12 500 Stellen in der Schweiz auf dem Spiel. Ist das viel? Zur Einordnung: In den Jahren 2022 und 2023 wur-



Im Zollstreit zwischen den USA und der Schweiz sind dem SNB-Präsidenten Martin Schlegel die Hände gebunden. DENIS BALIBOUSE / REUTERS

den 26 000 neue Stellen geschaffen – pro Quartal. So dramatisch die Lage für viele Firmen sein mag, der Schock ist auf wenige Sektoren beschränkt und betrifft nicht die ganze Wirtschaft. Der Dienstleistungssektor ist beispielsweise kaum betroffen. Das mindert den Druck auf die SNB, helfend einzutreten.

Niedrigere Zinsen sind eine untaugliche Massnahme: «Niedrigere Leitzinsen ändern am Zollproblem nichts. Es wäre die falsche Medizin», sagt David Marmet, Chefökonom Schweiz bei der Zürcher Kantonalbank. Gefordert sei nicht die Geldpolitik, sondern die Finanzpolitik. Wenn nur einzelne Sektoren betroffen seien, wirke die Aktivierung oder Verlängerung von Kurzarbeitsentschädigungen zielgenauer. «Das Problem der Exportindustrie ist ja nicht, dass aufgrund zu hoher Zinsen zu wenig investiert wird. Das Problem ist, dass man mit Zöllen von 39 Prozent kaum noch in die USA exportieren kann.»

Würde die SNB aus Rücksicht auf betroffene Exportfirmen dennoch die Zinsen senken, sähe sie sich mit dem Vorwurf konfrontiert, Strukturpolitik zugunsten bestimmter Sektoren zu betreiben. Solche Kritik wird sie zu verhindern suchen. Denn das Gesetz verpflichtet die SNB dazu, «eine Geld- und Währungspolitik

im Gesamtinteresse des Landes» zu führen. Das lässt sich schlecht vereinbaren mit der gezielten Unterstützung von einzelnen Branchen oder Unternehmen.

Die Geldpolitik ist sowieso schon stimulierend: Was ebenfalls gegen eine Reaktion der SNB spricht: Die Geldpolitik der Schweiz wirkt bereits stimulierend. «Mit null Prozent ist der Leitzins eindeutig expansiv», sagt Karsten Junius, Chefökonom bei der Bank Safra Sarasin. Berücksichtigt man neben dem Leitzins auch die Inflation, hat die Schweiz preisbereinigt bereits Negativzinsen. So ist der Zins niedriger als die Inflation oder die Inflationserwartungen.

Auch die Zinsen im nahen Ausland taugen nicht als Grund für eine Zinssenkung. So betont die UBS: «Das Zinsgefälle zwischen der EU und der Schweiz hat einen Höchststand erreicht.» Im Euro-Raum liegt der Einlagenzins deutlich höher bei 2,0 Prozent. Die Klage, Schweizer Exporteure seien gegenüber der EU-Konkurrenz nicht nur bei den Zöllen, sondern auch bei den Zinsen schlechtergestellt, verfängt nicht.

Die Wechselkurse sind verkraftbar: Bisweilen heißt es, die Schweizer Exporteure würden doppelt bestraft: einerseits durch die hohen Zölle,

anderseits durch den starken Franken. Weil niedrigere Leitzinsen in aller Regel die Währung schwächen, wird die Forderung nach einer Zinssenkung daher mit der Notwendigkeit einer weicheren Währung begründet, da dies die Wettbewerbschancen im Ausland verbessere.

Doch bisher hat der Franken nur gering auf den Zollhammer reagiert, starke Ausschläge gab es nicht. «Der momentane Wechselkurs von 0,94 Euro pro Franken ist für die Exportwirtschaft gut zu stemmen», sagt Fredy Hasenmaile, Chefökonom von Raiffeisen Schweiz. Ein Vorteil sei, dass der Euro aufgrund der Flexibilisierung der Schuldenbremse seit Anfang Jahr zur Stärke neige. Das nehme Druck vom Franken und führe dazu, dass verstärkt auch der Euro als sicherer Hafen aufgesucht werde.

Die SNB hat kommunikative Hürden aufgebaut: Die SNB hat für eine zinspolitische Reaktion auf den Zollschock zudem eigene Hindernisse aufgebaut, und zwar mit ihrer Kommunikation. So hat SNB-Präsident Martin Schlegel bei der letzten Lagebeurteilung vom Juni klargemacht, dass die Hürden für die Rückkehr zu negativen Leitzinsen hoch seien. Er betonte auffallend deutlich die negativen Nebenwirkungen der in der Öffentlichkeit unbe-

liebten Negativzinsen. Würde die SNB im September dennoch Negativzinsen einführen, stünde sie vor einem kommunikativen Balanceakt. Karsten Junius von Safra Sarasin sagt deshalb: «Reagiert die SNB auf die US-Zölle, geschieht dies nicht schon im September, sondern frühestens im Dezember.» Sollte sie bis dahin zum Schluss kommen, die Geldpolitik lockern zu müssen, werde der Leitzins wohl um 0,5 Prozentpunkte statt der üblichen 0,25 gesenkt. «Nur so lässt sich spürbare Wirkung erzielen.»

Die Inflation dürfte wieder steigen: Die hohen Zollschränken werden zwar das Wachstum der Wirtschaft dämpfen. Und weniger Wachstum bedeutet weniger Inflationsdruck, was wiederum den Weg für niedrigere Zinsen ebnen kann. Dennoch, der preissenkende Effekt wird kaum so stark sein, dass er die Inflation von derzeit 0,2 Prozent deutlich in den negativen Bereich drücken und zu einer Deflation führen wird. Die meisten Ökonomen rechnen bis Ende Jahr vielmehr mit einem Anziehen der Teuerung.

«Die Inflation wird sich gegen Jahresende stärker von der Nullgrenze lösen», sagt Fredy Hasenmaile von Raiffeisen. Ein wichtiger Grund sei ein sogenannter Basiseffekt. So sei das Preisniveau in der zweiten Hälfte 2024 stark gesunken. Und weil bei der Inflation mit dem Vorjahr verglichen wird, wird im weiteren Jahresverlauf selbst bei konstanter Preisentwicklung eine höhere Inflation resultieren. Das spricht gegen eine Zinssenkung. Denn niedrigere Zinsen bei steigender Inflation lassen sich schwer begründen.

Hochriskante Alternative

Wer in der Schweiz wegen Amerikas Zollpolitik auf zinspolitische Entlastung hofft, dürfte wohl enttäuscht werden. «Derzeit gibt es zu wenig negative News, um eine Rückkehr zu Negativzinsen ins Auge zu fassen», sagt Hasenmaile. Er gehe weiterhin davon aus, dass der Tiefpunkt beim Leitzins erreicht sei und es der Schweiz dank vergleichsweise guter Binnenkonjunktur gelingen werde, das Szenario neuerlicher Negativzinsen zu verhindern.

Eine Alternative zu niedrigeren Zinsen wären Interventionen am Devisenmarkt, also Devisenkäufe durch die SNB. Dadurch würde der Franken geschwächt, was der Exportwirtschaft zugutekäme. Gegen diese Massnahme sprechen aber politische Gründe: «Hohe Devisenkäufe sind derzeit riskant und könnten in den USA den Eindruck verstärken, die SNB manipuliere ihre Währung», sagt Karsten Junius. Daran kann die Schweiz kein Interesse haben. Denn das letzte, was man hierzulande braucht, ist ein zusätzlicher Konfliktherd mit der US-Regierung.

PFAS, entre économie et santé

VALEURS LIMITES Censées protéger la population, les normes sur les polluants éternels pourraient tenir compte d'intérêts liés au commerce. Par contre, une commission introduit pour la première fois la possibilité de restreindre la production et l'utilisation de ces substances nocives

MARC GUÉNIAT

La torpeur estivale ne freine pas les ardeurs du parlement fédéral quand il s'agit d'aider les agriculteurs et de relativiser les effets de substances polluantes sur la santé humaine, en dépit des preuves scientifiques irréfutables. Mardi, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (Ceate-N) a donné une suite favorable à une motion de la Chambre haute susceptible de compromettre la qualité de l'eau potable en Suisse. Il est ici question des valeurs limites admises pour les PFAS, ces substances per- et polyfluoroalkylées que l'on qualifie de «polluants éternels». Ils se trouvent partout, dans les sols, les nappes phréatiques, l'alimentation et le corps humain, et peuvent s'attaquer au foie ou au système immunitaire, provoquer des retards dans le développement du foetus, des infections de la thyroïde ou des cancers du rein.

En juin, durant les débats au Conseil des Etats, la sénatrice Mathilde Crevoisier Crelier (PS/JU) rappelait qu'en Alsace, non loin de son domicile, un geste «aussi banal» que de se servir un verre d'eau du

robinet a été interdit aux femmes enceintes, aux nourrissons ainsi qu'aux personnes vulnérables et âgées. Selon son «analogie un peu osée», fixer des règles souples équivaut à traiter les excès de vitesse en relevant la vitesse maximale autorisée. Comme par magie, le problème disparaît.

La dérégulation, un obstacle aux exportations

L'argument n'a pas convaincu: le Conseil des Etats souhaite tout bonnement empêcher la reprise, prévue dès l'an prochain, de la réglementation de l'Union européenne (UE), quitte à mettre en péril les exportations suisses de denrées agricoles sur le Vieux-Continent. Jugeant cette option inopportun, la Ceate-N a modifié le texte, renvoyant au Conseil fédéral la responsabilité d'établir la norme adéquate. Ceci justement afin d'éviter «les obstacles au commerce», précise-t-elle dans un communiqué.

Autre nouveauté, le gouvernement sera chargé de réduire l'apport en PFAS à la source - ce qui serait une première en Suisse, dans le sillage de la France. Typiquement, on trouve ces substances dans les textiles, les emballages, les poêles, le



Une vache dans une prairie contaminée aux PFAS du canton de Saint-Gall, le 28 août 2024. (GIAN EHRENZELLER/KEYSTONE)

Selon Mathilde Crevoisier Crelier (PS), fixer des règles souples équivaut à traiter les excès de vitesse en relevant l'allure maximale autorisée

demander au Conseil fédéral de proposer des limitations au moins où des alternatives existent.» A cet égard, Mathilde Crevoisier Crelier a fustigé la politique du «dernier de classe», rappelant que les nourrissons suisses ont été, au biberon, un perturbateur endocrinien jusqu'en 2017 - six années de plus que les bébés européens ou chinois.

Pesée d'intérêts

Mais le but premier du texte est ailleurs: introduire le facteur économique dans l'adoption de dispositions qui, en principe, ont vocation à protéger l'environnement et la santé publique. Cette préoccupation du parlement a émergé il y a une année lorsque les autorités saint-galloises ont annoncé l'inter-

diction à la vente de viande bovine issue de cinq exploitations où des prélèvements ont révélé des teneurs 40 fois supérieures aux normes. S'est immédiatement posée la question de l'indemnisation des agriculteurs lésés, notamment sous l'impulsion de la puissante Union suisse des paysans.

Ici, la Ceate-N clarifie les intentions vagues du Conseil des Etats qui se contentent de demander «des mesures de soutien» aux agriculteurs, sans mention d'aide financière, si bien que ce «soutien» est limité à l'assouplissement des règles. Le nouveau texte prévoit des indemnisations, y compris rétroactives. «Le but est d'assainir, pas d'ériger sur le moment où l'assainissement a commencé», fait valoir Nicolas Kolly. De fait, un fonds est

disponible depuis le 1er avril dernier pour traiter la pollution aux PFAS. Ceux qui ont dépollué avant cette date devraient pouvoir y recourir aussi, comme cela se pratique pour d'autres substances nocives. En février, l'administration fédérale semblait anticiper la volonté du parlement, expliquant fonder son travail sur le principe «Alara», acronyme anglais signifiant qu'il faut appliquer un cadre normatif «aussi bas que raisonnablement possible». Ce qui revient à s'accommoder d'une contradiction. Car il faut d'un côté commercialiser les seuls produits alimentaires «sûrs» et, de l'autre, établir des teneurs maximales réalisables, sans quoi certains produits pourraient «disparaître du marché». Comme la viande bovine de Saint-Gall. ■

Rösti saborde l'héritage de Leuthard sur le nucléaire

Retour des centrales? L'UDC bernois réussit à convaincre la majorité du Conseil fédéral de rouvrir le dossier de l'énergie atomique.

Ce qui surprend, c'est la manière de faire. Alors que les services d'Albert Rösti invitaient ce mercredi les médias à une conférence de presse, où l'UDC allait détailler le futur de La Poste, ils envoyait, par simple communiqué, une décision explosive: autoriser à nouveau la construction de centrales nucléaires en Suisse.

Comme si le parton du Detec (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) jugeait ce choix comme une suite logique de sa politique énergétique – les grandes lignes du projet avaient été présentées l'an dernier –, il n'a même pas évoqué le thème. Et pourtant, il s'agit d'un profond changement de paradigme.

La transition énergétique incarnée par Doris Leuthard

En Suisse, après la désaffection de Mühleberg en 2019, il ne reste que quatre centrales en exploitation: Beznau 1 et 2, Gösgen et Leibstadt. Et depuis le vote de 2017, par lequel le peuple avait accepté de sortir progressivement du nucléaire, il n'est plus possible d'en construire de nouvelles, ni même de modifier en profondeur les réacteurs existants. Il s'agissait là d'une des victoires les plus importantes de l'ancienne patronne du Detec, Doris Leuthard, qui incarne la transition énergétique de la Suisse.

C'est sur ces deux interdictions de construire de nouvelles

centrales et de modifier les existantes que veut désormais agir Albert Rösti, aidé – il faut bien le dire – par le calendrier politique.

En 2022, une initiative populaire intitulée «Stop au blackout» a été lancée. Son objectif est d'inscrire dans la Constitution que «toute forme de production d'électricité respectueuse du climat est autorisée». L'idée de ses auteurs, des partisans de l'atome: relancer le nucléaire.

Le texte ayant abouti, le Conseil fédéral devait se prononcer. Ce qu'il a fait l'an dernier. Mais il en a profité pour lui opposer un contre-projet. C'est dans cette brèche qu'Albert Rösti a finalement embarqué la majorité du Conseil fédéral ce mercredi, même s'il a dû s'y prendre à plusieurs reprises pour y parvenir.

Concrètement, le Conseil fédéral veut lever l'interdiction de construction «dans le but de conserver une certaine marge de manœuvre quant aux options pour l'approvisionnement énergétique à l'avenir», est-il précisé dans le communiqué.

Le gouvernement se dit «convaincu que le contre-projet

ne compromet en aucune manière le climat des investissements ni la sécurité de la planification en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables». Et pourtant, c'est bien sur ce point que devra cravacher Albert Rösti, s'il veut convaincre le parlement d'accepter sa proposition.

La Suisse est divisée sur la question du nucléaire

La consultation menée entre décembre 2024 et avril 2025 a montré que le dossier restait explosif. Parmi les partis politiques, le PLR et l'UDC soutiennent le texte alors que Le Centre, les Verts libéraux, le Parti écologiste et le PS le rejettent. Si la majorité des organisations économiques y sont favorables, les organisations de protection de l'environnement sont résolument contre.

«Nous n'accepterons pas que l'argent des contribuables soit gaspillé pour développer une technologie obsolète du siècle dernier.»

Les Verts

Les réactions n'ont d'ailleurs pas tardé après cette annonce. «Le gouvernement cède devant le lobby nucléaire et ignore plusieurs décisions populaires», tacle le PVL. «Nous n'accepterons pas que l'argent des contribuables soit gaspillé pour développer une technologie obsolète du siècle dernier», écrivent les Verts. Au PS, Martine Docourt (NE), rappelle que l'énergie nucléaire comporte «des risques considérables pour la sécurité et crée de nouvelles dépendances vis-à-vis des États autoritaires qui fournissent les matières premières». Pour Greenpeace, «le Conseil fédéral sabote la transition énergétique de la Suisse».

Loin de la virulence des opposants, les partisans de l'atome sont restés discrets, comme pour ne pas brusquer l'opinion qui ne semble plus aussi sûre qu'avant de tourner le dos au nucléaire. Un sondage de l'Institut LeeWas réalisé pour Tamedia et publié en septembre montrait que 53% des personnes interrogées étaient prêtes à soutenir la construction de nouveaux réacteurs en Suisse.

Florent Quiquerez



Sous l'impulsion d'Albert Rösti, le Conseil fédéral adopte un contre-projet indirect à l'initiative «Stop au blackout». Anthony Anex/Keystone

Coopératives d'habitation: vers un soutien accru?

Votation Le 28 septembre, les Genevois se prononceront dans les urnes sur une initiative visant à augmenter le nombre de logements coopératifs dans le canton. Le débat sur la propriété et l'occupation du sol est vif. Partisans et opposants livrent leurs arguments.

Marc Bretton Textes

La votation du 28 septembre sur l'initiative «Pour + de logements en coopérative» pose le débat de la répartition et de la propriété du sol à Genève.

Lancée par le Groupement des coopératives d'habitation genevoises, l'initiative demande que l'Etat double le nombre de logements coopératifs par rapport à aujourd'hui, s'assurant «qu'un socle de 10% de l'ensemble du parc de logements soit détenu par des coopératives d'habitation sans but lucratif». Le canton et les communes sont chargés d'acquérir les parcelles nécessaires d'ici à 2030, un délai purement indicatif, assurent les initiateurs, mais qui exige, si l'objectif n'est pas atteint, que l'Etat présente un plan d'action.

Longs débats au parlement

Malgré des prises de position plutôt conciliantes au départ, le texte a été finalement rejeté au Grand Conseil. Pourquoi? Le délai imposé pour arriver à construire le nombre de logements proposés paraissait irréaliste à sa majorité

de droite. De même, l'exercice du droit de préemption ou d'expropriation pour obtenir les terrains lui donnait de l'urticaire.

L'idée d'un contre-projet faisant l'impasse sur ce point, mais reprenant globalement les objectifs de l'initiative, a été défendue par le Centre et le MCG, mais finalement la solution a explosé en plein vol en février 2025, entraînant le rejet de l'initiative. Or, certaines assemblées générales tenues pour décider des mots d'ordre ont ensuite viré de bord.

Repères historiques

Co-operare, travailler ensemble. Le mot aurait été forgé dans la première moitié du XIX^e siècle par Robert Owen. Le mouvement se caractérise par «la volonté de produire des biens ou services d'utilité collective, en accordant la primauté à l'humain sur le capital, et en faisant le choix d'une lucrativité limitée». À Genève, la construction de logements coopératifs a fait un bond après la Seconde Guerre mondiale. Dans son rapport

Résultat des courses: si le PLR et l'UDC recommandent le rejet de l'initiative, le Centre et le MCG la soutiennent, comme la gauche et le Conseil d'Etat.

Loyers inférieurs au marché

Pour les partisans du texte, «les coopératives permettent de mettre sur le marché des logements offrant des loyers jusqu'à 40% inférieurs aux prix standards avec des loyers qui évoluent très peu», indique la députée socialiste Caroline Marti, par ailleurs

secrétaire générale du Groupement des coopératives d'habitation.

Comment est-ce possible? Par l'absence de recherche de rendement. Du coup, les loyers servent uniquement à couvrir les coûts de construction, de gestion et d'entretien. «Le modèle coopératif offre un autre avantage important, assure la députée. Il promeut des objectifs de préservation environnementaux ou qualitatifs en prévoyant des espaces communs, la gestion collective, les activités

associatives ou le commerce de proximité.»

Bref, la solution coopérative permettrait de résoudre la contradiction entre le besoin de logement et la préservation de l'environnement.

Un texte piège?

Mais à quel prix? Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, explique: «La Chambre est favorable à la diversité du logement et n'a rien contre les coopératives. Mais le texte a un gros défaut: il prévoit d'avoir recours aux mécanismes de préemption et d'expropriation prévus par la loi générale sur le logement. Or, la loi oblige, quand on y recourt, à construire ensuite des LUP, c'est-à-dire la catégorie de logements ayant les loyers les plus bas, destinés aux revenus les plus modestes.»

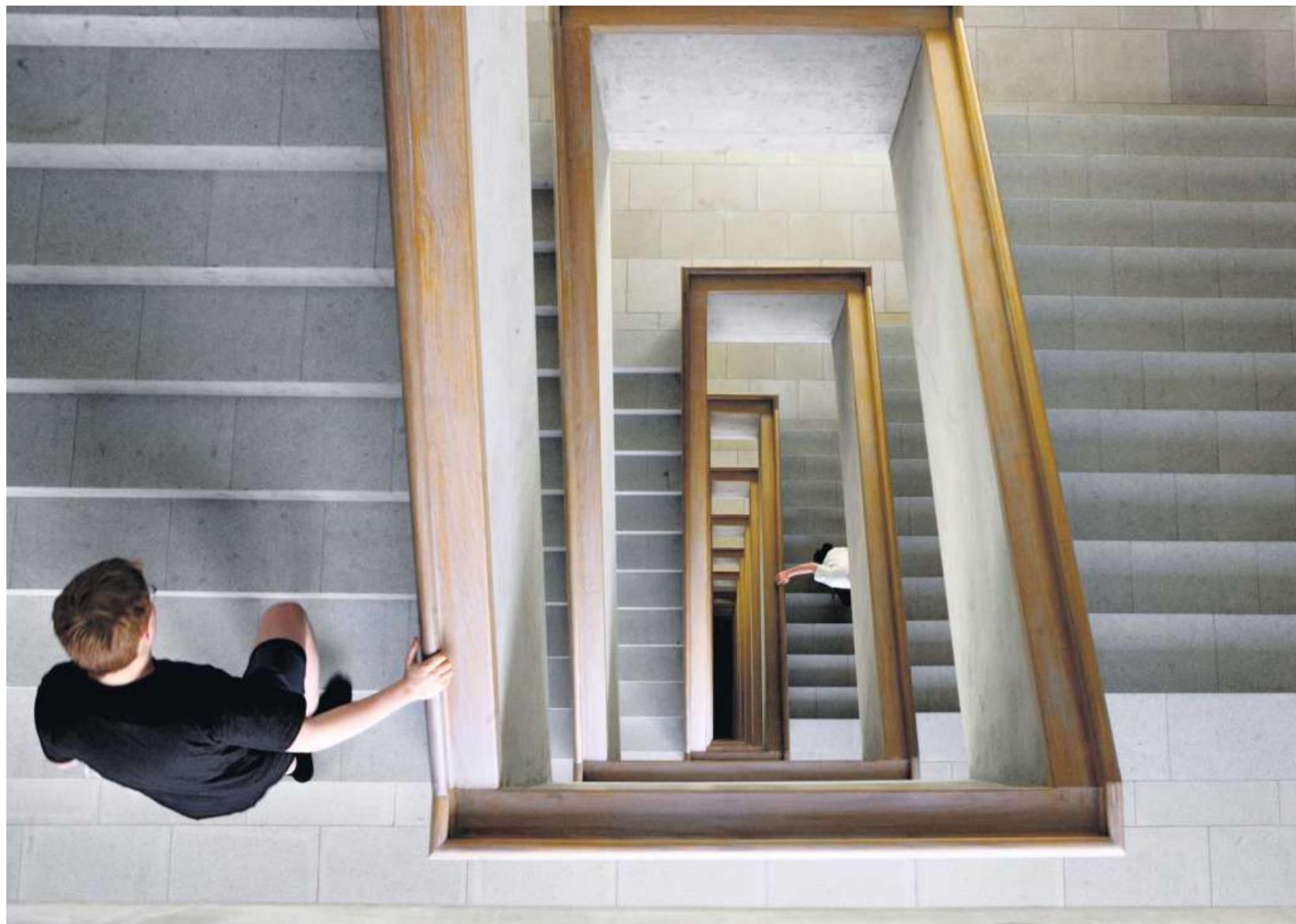
Autre reproche, les règles d'occupation contraignantes des LUP «rendront impossibles les transmissions aux héritiers. De plus, ce type particulier de coopérative fera concurrence au mécanisme parfaitement éprouvé des fondations de droit public, qui

peuvent mettre sur le marché des logements encore moins chers.»

Refus de la «contrainte»

La députée Caroline Marti relativise les reproches: «L'initiative ne rend pas obligatoire les expropriations et les préemptions, elle rappelle simplement au Conseil d'Etat que ces instruments existent dans la loi. Charge à lui de les utiliser ou pas.» La socialiste estime aussi que les coopératives ne font pas concurrence aux fondations publiques: «Elles ne construisent que des HBM, mais ce n'est pas le cas des coopératives qui peuvent mettre sur le marché d'autres types de logements, comme le HM, le HLM ou le loyer libre.» Questionnée sur la transmission des biens, Caroline Marti souligne que les règles sont plus souples que pour les baux de LUP...

À l'UDC, on n'en croit pas un mot: «Ce n'est pas par la contrainte, mais par la simplification des procédures, la libération du marché foncier et le respect de la propriété privée que l'on pourra réellement répondre à la crise du logement», assure le parti.



Angesichts von 440 spezialisierten Berufsbezeichnungen fehlen einheitliche Titel. Das hemmt den beruflichen Aufstieg.

RUETSCHI/KEystone

Die höhere Berufsbildung wird unterschätzt

Fachkräftemangel herrscht vor allem an mittleren Kadern mit Berufslehre und höherer beruflicher Weiterbildung. Die Reputation spielt dabei eine Rolle, dringlich wäre eine Aufwertung der Abschlüsse. Gastkommentar von Rudolf Strahm

Es gibt rund 440 spezialisierte Abschlüsse der höheren Berufsbildung (HBB). Aber wer kennt schon diese eidgenössischen Weiterbildungsstufen, die den Anschluss an die Berufslehre und die weitere Karriere sicherstellen? Doch nun gelangt diese weitererum verkannte Fachqualifikation in den parlamentarischen Fokus. Der Bundesrat schlägt in seinem Massnahmenpaket zur Stärkung der höheren Berufsbildung eine Titelaufwertung der Abschlüsse mit dem «Professional Bachelor» und dem «Professional Master» vor, wie ihn Deutschland und Österreich seit Jahren kennen. Alle Wirtschaftsverbände von rechts bis links sind dafür; doch die Swissuniversities bekämpfen die Titelaufwertung aus standespolitischen Gründen.

Obwohl sie ausserhalb der Branchen wenig bekannt sind, verhelfen die jährlich rund 29 000 HBB-Abschlüsse (2024) den Absolventen der Berufslehre zu einem weiteren Schritt in ihrer Berufskarriere, und – wichtiger noch – sie liefern das tragende mittlere Kader für die KMU-Wirtschaft.

Entscheidend bei Berufswahl

Ein wichtiger Grund für die gesellschaftliche Ignoranz gegenüber der HBB ist die Vielfalt der Abschlüsse mit rund 440 spezialisierten Berufsbezeichnungen. Es fehlt ein übergeordneter, einprägsamer Titel. Demgegenüber kennt man in der Berufslehre die Titel EFZ für das eidgenössische Fähigkeitszeugnis nach drei oder vier Jahren Lehrzeit und EBA für das Berufsattest nach zwei Jahren. Auf den Hochschulstufen kennt man die exklusiven, einprägsamen Titel des Bachelors, des Masters und bei universitären Abschlüssen des Doktorats.

Die formalen Abschlüsse der höheren Berufsbildung sind eidgenössisch anerkannt und geschützt und werden in der Bildungssystematik zur Tertiärsstufe gezählt. Es gibt diese drei gesetzlich geregelten HBB-Abschlüsse: Die eidgenössische Berufsprüfung (BP) führt zum Fachausweis. Die eidgenössische höhere Fachprüfung (HFP), das ist die frühere

Die Titelfrage ist in den letzten Jahrzehnten immer stärker wegweisend für die gesellschaftliche Reputation geworden.

Meisterprüfung, führt zum eidgenössischen Diplom (oder Meister). Und die höhere Fachschule (HF) – oft verwechselt mit der Fachhochschule (FH) – führt zum Diplom HF. Diese drei HBB-Bildungsgänge sind, nur mit Ausnahme einiger öffentlicher HF, ein Mehrfachstester als die Semestergebühren an den öffentlichen Universitäten und Fachhochschulen. Nun will der Bundesrat neben anderen Besserstellungen für die sichtbarere Reputation dieser drei Tertiärsabschlüsse den Titelzusatz «Professional Bachelor» und für die Topweiterbildungen den «Professional Master» aufwerten, sichtbar machen und schützen.

Die Bekanntheit von Berufstiteln ist entscheidend bei der Berufswahl. Gerade Eltern von Jugendlichen sind angesichts des begehrten und gepuschten Gym- und Universitätszugangs umgetrieben von der Richtungswahl: «Gymnasium oder Lehre?» Sie fragen die Berufsberaterin nach der Berufskarriere: «Was ist man dann nach der beruflichen Weiterbildung? Wie lautet der Titel?»

Die Titelfrage ist in den letzten Jahrzehnten immer stärker wegweisend für die gesellschaftliche Reputation geworden. Man lese nur die phantasievollen Wortschöpfungen bei Stellenausschreibungen! Manche Expats-Eltern, die das durchlässige schweizerische Bildungssystem mit dem Prinzip «Kein Abschluss ohne Anschluss» nicht kennen, kritisieren häufig die mangelnden Maturitätsangebote in der Schweiz, und sie machen besonders auch im Kanton Zürich Druck für mehr Gymnasiumsplätze.

Es geht aber nicht nur um die gesellschaftliche Reputation und Bekanntheit der höheren Berufsbildung. Vielmehr spricht der Fachkräftemangel dafür, dass heute alle Wirtschaftsverbände die Titelaufwertung der HBB-Abschlüsse dezidiert befürworten. Fünf Gründe stehen aus wirtschaftlicher und arbeitsmarktlicher Sicht im Vordergrund.

Erstens: Die Absolventen von höheren Berufsbildungsabschlüssen und in etlichen Branchen auch jene von Fachhochschulen sind zahlenmäßig die meistbegehrten Fachkräfte, wie die BFS-Unehmensbefragungen zeigen. Es sind die gefragten mittleren Kaderpersonen, Meister, Teamchefs,

Techniker und Poliere, die sowohl von der Berufslehre die praktischen Fähigkeiten von der Pike auf (Skills) als auch von der höheren Berufsbildung das höhere technische Fachwissen (Knowledge) mitbringen. Sie können Praxisteam selbständig führen wie auch Offerten und technische Kalkulationen berechnen. Die Eidgenössische Hochschule für Berufsbildung (EHB) hat in Langzeitauswertungen von Berufsindikatoren gezeigt, dass HBB-Absolventen die tiefsten Arbeitslosenquoten und die höchsten Beschäftigungsquoten vorweisen – und eine signifikant bessere Arbeitsmarktfähigkeit als die Berufslehre- und Universitätsabsolventen.

Zweitens: Die Ausbildungsgänge der höheren Berufsbildung werden aufgrund der Vorschläge der Berufsverbände und Organisationen der Arbeitswelt (OdA) festgelegt. Sie werden mindestens alle fünf Jahre überarbeitet und aufgrund der Unternehmensbedürfnisse ständig am Arbeitsmarkt und an den neuen Technologien ausgerichtet. Damit werden sie für Arbeitgeber transparent. Dies im Gegensatz zu den nonformalen Weiterbildungsabschlüssen wie CAS, DAS, MAS der Universitäten und Fachhochschulen, die von diesen Institutionen frei gestaltet und oft als intransparent empfunden werden.

Technologie-Diffusion

Drittens: Die HBB-Weiterbildungen sind mehrheitlich berufsbegleitend und modularisiert mit Teilzeitpensen möglich. Das erlaubt Berufsleuten mit einem EFZ, ohne Berufsmaturität noch mit 25, 30 oder 40 Jahren berufsbegleitend karrierefördernde Weiterbildungen – oft auf Anregung ihrer Arbeitgeber – zu absolvieren und zu Kaderpositionen aufzusteigen. Sie erwerben Kenntnisse zu neuen Technologien, die es vor zehn Jahren noch nicht gab. Oft sind die Lehrpersonen selber im Kader in der Privatwirtschaft, und diese haben den Ehrgeiz, die neusten Methoden und Techniken zu vermitteln. Im Energiebereich sind es zum Beispiel die Innovationen in Solar-, Sensor-, Wärmepumpentechniken und Gebäudeautomation. Im Rechnungslegungsbereich sind es die neuen Controlling-, Steuer- und Bilanzierungspraktiken sowie Treuhandexperten. Im Pflegebereich sind es die Innovationen bei der Operationsassistenz, der Radiologie oder den bildgebenden Diagnoseverfahren. Kurz: Über die höhere Berufsbildung läuft die wirksamste Verbreitung neuester Technologien. Die HBB-Absolventen sind die häufigsten «Technologie-Diffusions-Agenten» in der KMU-Wirtschaft.

Viertens: Das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) hat im Vorfeld der Titeldiskussion alle Berufslehre- und HBB-Abschlüsse aufgrund des nationalen Qualifikationsrahmens, der sich an den europäischen Rahmen anlehnt, zugeordnet. Bei den Hochschulen sind die Bachelor auf Stufe 6, die Master auf Stufe 7 und das Doktorat auf Stufe 8 zugeordnet, unabhängig der evaluierten Kompetenzen. Nun zeigte das SBFI, dass manche HFP- und HF-Abschlüsse im Kompetenzprofil auf Stufe 7 (wie Uni-Master) eingereiht werden können. Einige Top-HBB-Abschlüsse, wie etwa die dipl. Treuhandexperten, dipl. Wirtschaftsprüfer, dipl. Steuerexperten, sind sogar kompetenzmäßig mit Stufe 8 kompatibel – was dem Doktorat entspricht. Es kommt vor, dass unkundige HR-Leute beispielsweise einen 22-jährigen Absolventen eines Bachelorstudiums an einer deutschen Hochschule einem erfahrenen 32-jährigen dipl. Experten für Rechnungslegung und Controlling als Chef vorsetzen, nur weil er einen akademischen Titel in die Bewerbung setzen konnte.

Fünftens: Die Internationalität von Berufen, etwa im Hotellerie-, Informatik-, Logistik- oder Textilbereich, erzwingt heute geradezu eine international vergleichbare Titeläquivalenz der schweizerischen HBB-Abschlüsse. Dies hat beim Bundesrat und danach auch im SBFI zum Umdenken geführt – das SBFI hatte sich in Anlehnung an Swiss-universities lange widersetzt.

Es ist eine Tragik (und ein Ärger), dass sich eine international ausgerichtete schweizerische Textilfachschule mit einer zweitrangigen englischen Privatuniversität zusammengestellt muss oder dass sich eine hiesige internationale Hotelfachschule an eine branchenfremde Fachhochschule anlehnen muss, damit diese für ihre spezialisierten, praxiserfahrenen HBB-Absolventen den europäischen Bachelor-Titel über Umwege verleihen dürfen. Solche Missstände hätten längst behoben werden müssen. Solche Selbshilfeaktionen von Schulen oder Verbänden sind unerwünscht, wenn auch verständlich. Es ist zu hoffen, dass nun in den bevorstehenden parlamentarischen Beratungen dem standespolitischen Dinkel der Hochschulen zum Trotz die Titeläquivalenz zur Anerkennung und Aufwertung gelangt. Im Grunde geht es auch um eine Wertschätzung der Anwendungskompetenzen und der praktischen Intelligenz. Für die Zukunft des schweizerischen dualen Berufsbildungssystems ist die Aufwertung der höheren Berufsbildung matchentscheidend.

Rudolf Strahm war SP-Nationalrat und eidg. Preisübersetzer. Er hat bei der Berufsbildungsreform 1995–2003 mitgewirkt, 25 Jahre bei der universitären Berufsberaterausbildung unterrichtet und 7 Jahre den Schweizerischen Verband für Weiterbildung (SVEB) präsidiert. Er ist Autor von «Die Akademisierungsfalle» (2014) und «Karriere mit Berufsbildung» (2023).

L'Etat de Genève veut former toujours plus d'apprenti·es

Genève ► L'Etat de Genève poursuit sa politique visant à proposer des places d'apprentissage en son sein. A la rentrée scolaire, il comptera 280 apprentis, soit un taux de 5,6%. Cette politique concerne aussi les entités du Grand Etat et des entités subventionnées, avec 1079 apprentis (8,4%).

«Pour la rentrée, toutes les places d'apprentissage sont pourvues», a indiqué hier devant les médias la conseillère d'Etat Anne Hiltpold, chargée du Département de l'instruction publique (DIP). Adoptée par le gouvernement en 2021, la politique de l'apprentissage de l'Etat fixe un taux minimum de 4% d'apprentis. «Les chiffres sont plutôt satisfaisants, mais il faut aller plus loin», a-t-elle souligné.

Organe de gouvernance de cette politique, la commission transversale sur la formation professionnelle duale doit renforcer la communication auprès des jeunes pour les intéresser à venir travailler à l'Etat, comme cela a été fait au Cycle d'orientation. «Il faut convaincre les jeunes et les garder. On a affaire à une jeunesse plus fragile», a relevé la magistrate.

Un apprenti sur cinq en formation duale à Genève travaille dans le giron de l'Etat. Le Petit Etat propose actuellement 280 places, mais l'exécutif souhaite remonter à 300 places comme c'était le cas auparavant. Le Grand Etat en compte 1046 et les entités subventionnées, 33. «Les départements doivent s'impliquer pour proposer plus de contrats d'apprentissage», a déclaré la cheffe du DIP.

Si la majorité des places sont destinées à des apprentis employés de commerce, l'Etat souhaite toutefois diversifier les professions et les filières – CFC, AFP. Pour développer les places, il entend aussi davantage valoriser les filières des formateurs qui assurent un suivi personnalisé des apprentis. A l'Etat, le taux de réussite était de 97% en juin 2024, contre 85,3% au niveau cantonal. **ATS**

«L'attractivité de l'Inde est renforcée»

COMMERCE La prochaine entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec l'Inde accroît l'intérêt des sociétés suisses pour ce pays, selon Philippe Reich, président de la Chambre de commerce Suisse-Inde

PROPOS RECUÉILLIS
PAR LASSILA KARUTA, ZURICH

L'accord de libre-échange entre l'Inde et les pays de l'AELE – dont la Suisse fait partie – deviendra effectif dès le 1er octobre, soit un an et demi après sa signature. Il permettra des allégements douaniers progressifs pour près de 95% des exportations suisses. Le traité devrait ainsi dynamiser, à moyen et long terme, les relations commerciales, espère le président de la Chambre de commerce Suisse-Inde, Philippe Reich. Pour le moment, celles-ci restent encore modestes et représentent moins de 1% des exportations helvétiques.

A moins de deux mois de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, les entreprises suisses répondent-elles présent? L'intérêt a beaucoup augmenté depuis la signature de l'accord en mars 2024, et pas uniquement en Suisse. La visite du ministre du Commerce indien en juin, à Genève et à Berne, est un signe très positif. Lors de son discours, il s'est explicitement adressé aux petites et moyennes entreprises pour les encourager à venir découvrir l'Inde. Et depuis la signature de l'accord de libre-échange, il devient plus facile de discuter avec les autorités locales indiennes des



«Il deviendra plus facile de régler des obstacles non tarifaires»

défis, à savoir les barrières non tarifaires, que les entreprises suisses rencontrent sur place. Bien sûr, nous devons observer les changements qui s'opéreront réellement au niveau local, une fois que l'accord sera mis en œuvre. Et il faut être conscient que c'est un travail de longue haleine. D'un autre côté, nous avons beaucoup plus d'entreprises suisses, de tailles différentes, qui nous contactent pour réfléchir à une entrée sur le marché ou un développement des activités. L'ouverture d'un bureau de la Chambre

INTERVIEW

de commerce Suisse-Inde à Genève, au sein de la CCIG [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève], et une collaboration avec Innovaud à Lausanne doivent également faciliter ces échanges. Mais il y a également des éléments exogènes à cet accord qui expliquent cette hausse de l'intérêt des deux côtés.

A quoi pensez-vous? Du fait des tensions géopolitiques observées notamment entre la Chine et les Etats-Unis, davantage de firmes, présentes en Chine, songent à diversifier leurs sites de production, notamment en Inde. Et puis, d'un autre côté, il y a les tarifs douaniers américains de 39% imposés à la Suisse. Les problèmes avec les Etats-Unis renforcent eux aussi l'attrait du marché indien. Ce facteur pousse les dirigeants d'entreprise à donner un coup d'accélérateur à la diversification. C'est une question vitale dans l'environnement actuel.

Est-ce qu'il y a des secteurs qui sont particulièrement intéressés par l'Inde? Oui, ceux qui sont très touchés par les tarifs douaniers américains. Il y a notamment le secteur industriel regroupé sous l'association Swissmem. En plus, du fait des grands besoins en infrastructures en Inde, toutes les sociétés actives dans ce domaine suivent de près les progrès de l'accord, tout comme celles qui sont spécialisées dans les énergies renouvelables.

Qu'en est-il du secteur pharmaceutique? La branche n'était pas très enthousiaste des termes de l'accord l'année dernière. Ce secteur n'a pas forcément obtenu tout ce qu'il voulait dans l'accord, mais l'Inde est de plus en plus consciente qu'il lui faut également des sociétés innovatrices et pas seulement des producteurs de génériques. La pharma ne va pas se précipiter en Inde, mais l'accord que nous avons obtenu n'est pas un obstacle à son développement dans ce pays.

Dans quelle mesure les grandes entreprises qui produisent déjà en

Inde vont-elles bénéficier de cet accord? Les grands groupes ayant déjà des sites de fabrication en Inde profiteront aussi de cet accord car il deviendra plus facile de régler des obstacles non tarifaires. Et, sporadiquement, elles ont aussi besoin d'importer des produits venant de Suisse. Par ailleurs, elles pourront bénéficier d'un écosystème de petites entreprises suisses servant de fournisseurs sur place. Et une fois que l'environnement des affaires devient plus facile, il est plus aisé de se développer pour produire non seulement pour le marché indien mais également pour d'autres pays ou régions.

L'or est le produit principal exporté par la Suisse en Inde. Est-ce que

l'accord englobe ce métal? Non, l'or ne fait pas partie de l'accord. Cela veut dire que les raffineries continueront à payer des impôts pour ce métal.

Lorsque les horlogers suisses exportent leurs produits en Inde, ils doivent également s'acquitter d'une taxe pour les produits de luxe. Restera-t-elle d'actualité? Oui, elle restera en place. Des discussions seront cependant menées pour essayer de réduire cette taxe appliquée aux articles de luxe. Mais les tarifs douaniers de 20% environ tomberont finalement, ce qui est un avantage considérable.

A partir du 1er octobre, l'accord entre l'Inde et les Etats de l'AELE entre en vigueur. Quelles sont les implications concrètes? A partir de ce moment, 95% environ des produits suisses importés en Inde bénéficieront, sur une période de dix ans, d'une abolition des droits de douane en place ou d'une réduction de ces derniers. Il faut comprendre que c'est un processus qui sera mis en œuvre progressivement.

Pouvez-vous nous donner un exemple de produit qui sera exempté de tarifs douaniers dès le 1er octobre? On peut citer les produits à base de cuivre ou de plomb. ■

ÉCHANGES

Petit marché d'exportation

Les exportations suisses vers l'Inde restent modérées. En 2024, elles ont représenté 2 milliards de francs (+8,5% sur un an) tandis qu'au total les envois helvétiques à l'étranger ont généré 282,9 milliards de francs (+3,2%). A titre de comparaison, la Suisse, grâce à un accord de libre-échange, a exporté des biens d'une valeur de 16 milliards de francs vers la Chine, pays qui compte autant d'habitants que l'Inde.

Sans tenir compte de l'or, les principaux biens suisses envoyés vers l'Inde sont les machines, les produits pharmaceutiques, les instruments de précision et les produits chimiques. La Suisse importe en particulier des produits chimiques, des habits, des métaux précieux, des pierres gemmes et de l'aluminium. ■ L. K.

Les milieux suisses de l'IA critiquent un projet de loi jugé dangereux

TECHNOLOGIE Une motion rédigée par la conseillère aux Etats Petra Gössi, soutenue par Médias Suisses, vise à mieux défendre les contenus protégés par le droit d'auteur. Des dizaines de professeurs de l'EPFL et de l'EPFZ affirment que la motion risque de tuer l'IA en Suisse

ANOUSH SEYDTAGHIA

C'est un avertissement sérieux, un signal d'alarme avec des mots très durs. Plus de 80 professeurs de l'EPFL et de l'EPFZ viennent de signer un appel pour dire tout le mal qu'ils pensent d'une motion qui doit être discutée à Berne. Si ce texte portant sur le droit d'auteur devait se traduire en loi, il en serait fini de la recherche en intelligence artificielle (IA) en Suisse, affirment-ils en substance. Car il ne serait plus possible d'entraîner des modèles helvétiques, ce qui favoriserait davantage encore des concurrents américains tels ChatGPT, Gemini ou Copilot.

Et pourtant, la motion rédigée par Petra Gössi semble a priori salutaire. La conseillère aux Etats schwyzoise, ancienne présidente du PLR, a intitulé son texte «Pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'intelligence artificielle». La politicienne demande que le Conseil fédéral crée «les conditions nécessaires pour que les contenus journalistiques et les autres œuvres et prestations relevant du droit d'auteur jouissent d'une protection complète lorsqu'ils sont utilisés par des fournisseurs d'IA». Petra Gössi veut notamment une révision de la loi sur le

droit d'auteur (LDA). Désormais, selon elle, l'autorisation des titulaires de droits d'auteur devrait être «requis lorsque des contenus journalistiques et d'autres prestations créatives originales sont sélectionnés, traités et proposés à nouveau, de quelque manière que ce soit, pour des offres d'IA générative».

Petra Gössi insiste particulièrement sur la protection des médias, estimant que des contenus «sont utilisés sans autorisation par des services d'IA internationaux pour le développement de modèles linguistiques. [...] L'IA contourne même les dispositifs payants mis en place par les médias suisses.» Sa motion, déposée en décembre 2024, a eu un préavis positif de la part du Conseil fédéral en février dernier. La motion a ensuite été approuvée par le Conseil des Etats en mars, et la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national doit l'examiner cette fin de semaine.

«L'IA contourne les dispositifs payants mis en place par les médias suisses»

PETRA GÖSSI, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (PLR/SZ)

En face, les professeurs des deux EPF estiment dans leur prise de position que «la motion rendrait impossibles la recherche et le développement dans le domaine de l'IA en Suisse, en particulier

l'entraînement de grands modèles de langage. L'utilisation privée et commerciale de l'IA en Suisse serait également fortement menacée, car les modèles d'IA largement utilisés dans le monde (comme ChatGPT) ne sont pas entraînés conformément aux exigences de la motion.» Les experts affirment aussi que, dans le domaine du développement de modèles d'IA, la norme internationale est aujourd'hui l'*«opt-out»*. En clair, ce sont les éditeurs de sites web qui doivent dire eux-mêmes qu'ils ne veulent pas que leur contenu soit utilisé par des IA, en insérant par exemple un petit fichier robots.txt sur leur portail. «Cela permet déjà à tous les détenteurs de droits de protéger leurs contenus contre les robots d'indexation», disent les professeurs.

Mais sur le fond, la motion n'est-elle pas louable, protégeant mieux les éditeurs de contenu, et forçant les systèmes d'IA à demander la permission de les utiliser? «La motion a un objectif noble, mais elle adopte une approche totalement irréaliste et partiale, qui n'est pas compatible avec le reste du monde. La motion serait encore plus stricte que la réglementation européenne, pourtant généralement très stricte», répond le professeur Martin Jaggi, du Centre IA de l'EPFL. Pour lui, l'utilisation de fichiers robots.txt est quasi universelle, et même si elle n'est pas parfaite, la solution est facile à mettre en œuvre.

Contacté par *Le Temps*, Daniel Hammer, secrétaire général de Médias Suisses, soutient clairement la motion: «Elle permet de protéger les médias. Contrairement à ce qu'affirment les milieux de la tech, les

fichiers robots.txt ne sont pas respectés par les géants de l'IA. Des tests ont été effectués, montrant que ces fichiers sont contournés et que des articles pourtant protégés derrière des *paywalls* sont utilisés pour entraîner des modèles d'IA. La motion assure un nouvel équilibre. Le but sera à terme d'obtenir des solutions de licences collectives, pour que les médias ne se fassent pas piller leur contenu par les multinationales de l'IA.» Daniel Hammer dit «comprendre les besoins de la recherche. Mais il faut une nouvelle solution globale qui profite à toutes les parties».

«La motion a un objectif noble, mais elle adopte une approche totalement irréaliste et partiale»

MARTIN JAGGI, PROFESSEUR DE L'EPFL

Serait-il vraiment impossible, en cas de succès de la motion, de créer des modèles de langage suisses? «Dans sa forme actuelle, cette motion pourrait, sans le vouloir, infliger des dommages considérables à l'écosystème suisse de l'IA, frôlant une quasi-interdiction de l'IA», affirme sur LinkedIn Marcel Salathé, codirecteur du AI Center de l'EPFL. Selon lui, «les conséquences de cette motion pourraient être catastrophiques

pour la Suisse comme place de l'IA. J'espère donc que le Conseil national tirera le frein d'urgence pour résoudre le problème «à la suisse»: avec prudence et réflexion.»

Charge jugée impossible

De son côté, Martin Jaggi estime que «cela créerait une charge presque impossible à gérer, car il faudrait contacter chaque site web séparément. Il est ainsi possible que les géants américains de l'IA cessent tout simplement de proposer leurs modèles en Suisse, car le marché est trop petit pour qu'ils s'y intéressent. Ou alors, ils supprimeraient simplement le contenu suisse de leurs données d'entraînement. Cela poserait également un problème majeur, car les modèles d'IA ne seraient alors plus adaptés à notre contexte et désavantageraient les entreprises locales.» Sans parler, évidemment, de la quasi-impossibilité pour les EPF de créer des modèles de langage – leur premier modèle doit d'ailleurs être dévoilé à la fin de l'été.

De son côté, Petra Gössi, aussi contactée, affirme que son «objectif est de mieux protéger les artistes, les musiciens et les professionnels des médias en obligeant les systèmes d'IA à rémunérer l'accès aux contenus protégés par le droit d'auteur, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'on copie une page d'un livre avec une photocopieuse. Mon initiative ne vise toutefois en aucun cas à entraver l'innovation: les possibilités offertes par l'IA sont immenses et la Suisse, championne de l'innovation, peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.» ■